

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-6-5

Séance du vendredi 6 novembre 2009

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION ANIMALE (CDSPA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° E 9-2008 du Conseil Général du 3 avril 2008, relative à la désignation des représentants du Conseil Général au sein des organismes extérieurs, Commissions et Groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne comme représentants au CDSPA pour une durée de 3 ans :

- Représentant titulaire : M. Pierre GSELL
- Représentant suppléant : M. Michel HABIG

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions